

NOTRE PERE

Ne nous laisse pas entrer en tentation

Lors de leur assemblée plénière fin mars, les Evêques de France ont décidé que la nouvelle traduction du Notre Père (celle de la Bible Liturgique de 2013) sera adoptée officiellement le premier dimanche de l'Avent, le 3 décembre 2017. Le seul changement est la traduction de la 6^e demande « *ne nous soumet pas à la tentation* » qui devient « *ne nous laisse pas entrer en tentation* ».

« Ouf ! », diront certains. « Pourquoi changer encore », diront les plus anciens qui n'avaient pas encore adopté la formule actuelle et étaient restés fidèles à ce qu'ils avaient appris : *ne nous laisse pas succomber à la tentation*. « Quelle différence ? » diront d'autres, « quelle importance ? ». Et même, certains, agacés, disent déjà « quand arriverons-nous à une traduction qui tienne la route » ?

Traduction difficile

C'est que la difficulté est grande. Le latin disait « *et ne nos inducas in tentationem* », se contentant de décalquer le grec du texte évangélique. Car la prière du Notre Père se trouve dans deux des évangiles, celui de Matthieu (6, 9-13) et celui de Luc (11, 2-4). On remarque quelques différences entre les deux textes (celui de Lc étant plus court), mais la 6^e demande est la même. Comment la traduire ? Les Bibles varient, et parfois une même Bible modifie la traduction.

Plusieurs traducteurs ont à leur tour décalqué le latin, ce qui donne : « *ne nous induis pas en tentation* » ; « *ne nous expose pas à la tentation* » ; « *ne nous conduis pas dans la tentation* »¹. La traduction liturgique de 1994 fait le choix de la Bible de Jérusalem de 1961 et 1973 : « *ne nous soumet pas à la tentation* », avant d'opter pour « *ne nous laisse pas entrer en tentation* ». (BJ 2000 et Liturgie 2013).

Ne nous soumet pas à la tentation

Cette prière nous semble insoutenable : elle laisse supposer que si nous ne l'en prions pas, Dieu pourrait nous conduire en tentation. Comment Dieu qui est un Père très aimant pourrait-il nous soumettre à la tentation ? Dans l'épître de Jacques, il est dit que Dieu ne tente personne (Jq 1,13).

Cette formule nous choque parce que nous ne donnons pas le même sens que dans la Bible au mot tentation. **Pour nous, la tentation est une sollicitation au péché** dans notre vie quotidienne, même celle qui vient de notre propre convoitise, et donc il est impensable que Dieu nous tente. Le mot est lié au péché, il a un sens moral et psychologique. Nous disons : je suis tenté de... Pas dans la Bible.

Mais alors pourquoi avoir fait le choix de cette traduction en 1994 et l'avoir gardée si longtemps ? En choisissant le verbe « *soumettre* », les traducteurs voulaient davantage coller au substrat hébreu et araméen, langue que parlait Jésus et que le grec ne pouvait pas calquer. Mais pour être cohérent avec l'hébreu, il aurait fallu traduire « *ne nous soumet pas à l'épreuve* », ce que font certaines Bibles (Bayard 2001 et Segond 2002). En effet le même mot (en hébreu comme en grec) veut dire **épreuve et tentation**.

1) **L'épreuve** : le sens est lié, **non au péché mais à la liberté**. Dieu met Abraham à l'épreuve en lui demandant d'immoler son fils (Gn 22,1). Dieu ne veut pas la mort de l'enfant, mais il veut éprouver c'est-à-dire **tester la foi**, la fidélité d'Abraham car celui-ci doit devenir le père des croyants. En priant « *ne nous soumet pas à la tentation* », **c'est-à-dire à l'épreuve, au test de notre foi**, nous demandons à Dieu de ne pas nous laisser dans des situations où nous serions capables de le

¹« *ne nous induis pas en tentation* » (Crampon 1939 ; Liénard 1950 ; Segond 1986) ; « *ne nous expose pas à la tentation* » (TOB 1980 ; Alliance Biblique Universelle 1983 ; Segond 2007) ; « *ne nous conduis pas dans la tentation* » (TOB 1988 et 2010).